
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

Mme Dock, MM. Dodrimont, Evrard et Jeholet

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

Dans l'article 93, alinéa 1^{er}, du projet de décret relatif aux implantations commerciales, les mots « ou de l'une des administrations et autorités consultées » sont remplacés par les mots « ou des communes concernées, du fonctionnaire délégué, du fonctionnaire technique, du fonctionnaire des implantations commerciales ou de l'Observatoire du commerce ».

JUSTIFICATION

Il est proposé de limiter le droit d'initiative d'une concertation aux seules communes concernées par le projet ou au fonctionnaire délégué, au fonctionnaire technique, au FIC ou encore à l'Observatoire du commerce.

M. DOCK

PH. DODRIMONT

Y. EVRARD

P.-Y. JEHOLET